



## Vente de Véhicule

-----  
Par davidlemahoparis

Bonjour,

Tout d'abord merci d'avance pour votre aide.

J'ai acheté un véhicule accidenté à l'arrière en Allemagne, il a été totalement réparé. EN terme de motorisation la voiture est nickel. Le kilométrage au compteur est de 9000.

Aujourd'hui je souhaite me séparer de ma voiture.  
Je souhaite la vendre à un professionnel ( garage).

Le garage peut il se retourner contre moi par rapport aux réparations de carrosserie qui ont été faites sur la voiture ?

J'aimerais savoir si c'est considéré comme un vice caché ?

Le garage peut il se retourner contre moi plus tard ?

Le futur acheteur qui achètera la voiture au garage pourra t il se retourner contre moi par la suite ?

Merci pour vos précisions, ma femme et moi stressons vraiment par rapport à ça.

Cordialement

David Le Maho

-----  
Par ESP

Bonjour  
NON, dans la mesure où il reconnaît en avoir été informé.

-----  
Par Suisse1291

L'acheteur étant un professionnel, il est sensé savoir ce qu'il achète c'est pourquoi, contrairement à une vente à un particulier où il faut, au préalable, passer le contrôle technique, pour la vente à un pro. pas besoin de contrôle technique à fournir. La réponse précédente est donc bien adaptée.